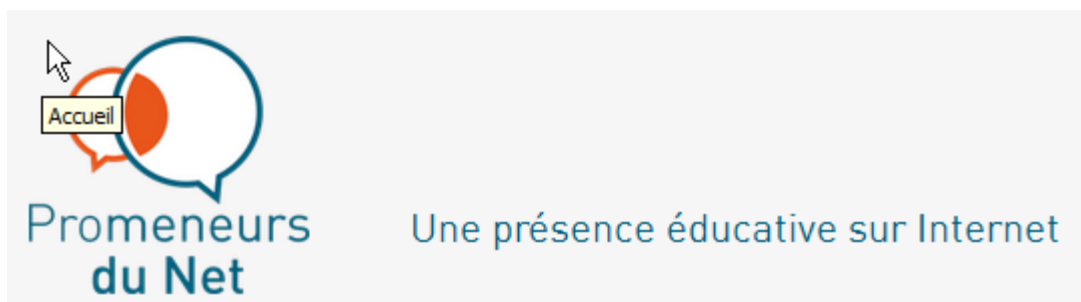


APPEL A PROJET DEPARTEMENTAL

date limite d'envoi : mercredi 6 décembre 2017

Création d'un réseau de « Promeneurs du Net »



Contact et renseignements :

Elodie Vendramini
elodie.vendramini@cafmacon.cnafmail.fr
03.85.77.06.20 – 07.77.79.48.83

Dossiers à envoyer avant le 6 décembre 2017

Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire
A l'attention de Mme Cécile Aladame, directrice
TSA 20 128
71 028 MACON cedex
promeneursdunet.cafmacon@caf.cnafmail.fr

1. Éléments de contexte

Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes. Près de 80 % des 11-17 ans sont présents sur le Net au moins une fois par jour ; 48 % d'entre eux se connectent sur les réseaux sociaux plusieurs fois par jour (Ifop 2013). Ils sont des vecteurs de communication, de socialisation, d'information et de divertissement. Ils sont devenus rapidement des médias de masse, sans forcément être cadrés et accompagnés à la hauteur de leurs enjeux.

Internet est un territoire qui présente à la fois des risques, mais aussi d'importantes potentialités pour les jeunes. La mise en place d'une action éducative « sur la toile » est donc essentielle pour accompagner les pratiques des jeunes et ainsi minimiser les risques de dérive, tout en valorisant les compétences acquises par ces derniers. La présence éducative sur internet, et particulièrement le dispositif « **Promeneurs du Net** » s'inscrit dans ce contexte. Elle apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales, en direction des jeunes.

Si les professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs sont présents là où se trouvent les jeunes (à l'école, dans les centres sociaux, dans la rue...) il est aussi nécessaire qu'ils interviennent dans la « rue numérique » qu'est Internet, où les jeunes sont particulièrement présents aujourd'hui.

Quelques acteurs de la jeunesse s'appuient aujourd'hui sur les réseaux sociaux, notamment pour informer les jeunes de l'activité de leurs structures. Ils sont aussi sollicités par les jeunes via leurs profils personnels. L'absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne leur permet pas d'inscrire leur action éducative dans une continuité.

L'objectif des Promeneurs du Net est que l'éducateur ou l'animateur, intervenant auprès des jeunes, utilise Internet pour tisser des relations de confiance avec eux, individuellement ou collectivement.

La Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire souhaite aujourd'hui s'emparer de cette question et s'engager dans le dispositif des **Promeneurs du Net** en accompagnant et en soutenant les partenaires à sa mise en œuvre.

2. Les missions des Promeneurs du net

Le **Promeneur du Net** entre en relation avec les jeunes entre 11 et 25 ans sur Internet, afin de prolonger son action éducative sur internet. Cela ne modifie ni ses missions ni son rôle, cette intervention est complémentaire à son activité quotidienne. Cela lui permet d'être au plus près des préoccupations des jeunes, en prenant appui sur un média qui leur est familier, de mieux cibler leurs besoins et d'adapter ses propositions.

En effet, même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures. La présence en ligne permet en réalité d'enrichir ces modalités d'interventions et de poursuivre les actions éducatives sur tous les « territoires » où évoluent les jeunes.

Ces professionnels exercent des missions de veille, de sensibilisation, « d'aller vers », mais l'objectif reste bien de privilégier les relations « en face-à-face ».

Aussi, il est demandé au **Promeneur du Net** d'assurer une présence éducative sur les thématiques suivantes :

➤ lien social :

- renforcer le lien social avec les jeunes et entre les jeunes ;
- maintenir le lien avec des jeunes qui ne viennent pas ou plus dans les structures, ainsi qu'avec les jeunes les moins mobiles ;

➤ vie numérique :

- développer une présence éducative dans les espaces en ligne fréquentés par les jeunes ;
- sensibiliser aux usages d'Internet et des écrans ;
- développer l'esprit critique des jeunes face à l'information et à l'image ;

➤ intervention éducative/espaces de parole et d'échange sur Internet :

- développer une relation de confiance favorable à une amélioration de l'intervention auprès des jeunes ;
- favoriser les échanges avec les jeunes ;
- augmenter la fréquentation des structures jeunesse du territoire et fidéliser les jeunes aux différentes activités proposées ;

➤ émergence d'initiatives :

- développer un accompagnement de projets individuels ou collectifs via les réseaux sociaux ;
- adapter l'offre éducative aux besoins et aux projets des jeunes ;

➤ nouvelles pratiques collaboratives :

- développer des projets collaboratifs entre jeunes ;
- favoriser les projets collaboratifs entre professionnels ;
- améliorer le travail entre les réseaux de professionnels, de manière dématérialisée et présentielle, avec davantage de collaboration interdisciplinaire ;

➤ prévention des comportements à risques et du mal-être :

- transmettre des contenus informatifs adaptés aux usages des jeunes et à leurs inquiétudes, dont le professionnel peut avoir connaissance en étant présent sur les réseaux sociaux ;
- assurer une veille, détecter des difficultés et prendre contact avec des jeunes qui paraissent en difficulté ;
- proposer une écoute psychosociale, répondre aux situations de détresse psychologique, orienter ;
- détecter les signaux relevant de phénomènes d'emprise : changements de comportement, actes de prosélytisme ;
- signaler les situations préoccupantes aux institutions compétentes.

3. Modalités d'intervention des Promeneurs du Net

Les professionnels proposent aux jeunes avec lesquels ils sont en contact dans la structure d'être « amis » sur les réseaux sociaux et leur offrent la possibilité d'échanger par messagerie instantanée, par courrier électronique ou dans le cadre du fonctionnement classique du réseau social concerné (commentaires sur le mur, publications...).

Le **Promeneur du Net** assure également des permanences en ligne sur des créneaux précis et annoncés, où ils sont disponibles pour des conversations instantanées.

Ils interviennent avec un « profil » professionnel, à visage découvert afin d'être identifié et reconnu des jeunes et de leurs parents.

La présence sur internet doit être équivalente à environ 3h hebdomadaire.

4. La coordination du réseau des Promeneurs du Net

La Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire a confié la mission de coordination du dispositif aux **Franças de Saône-et-Loire**. Le coordonnateur est chargé des missions suivantes :

- coordonner, animer et promouvoir le réseau départemental des Pdn ;
- participer à la réflexion pour co-construire des outils de développement du dispositif, en lien avec le réseau ;
- assurer le développement et l'administration des outils numériques dédiés au réseau (espace collaboratif de travail, site internet départemental, réseaux sociaux...);
- accompagner et aider les Pdn dans leur pratique individuelle ;
- assurer la mise en œuvre des actions collectives décidées dans le cadre du comité de pilotage (journée départementale, formation, communication...).

Le coordonnateur est le relais auprès des **Promeneurs du Net** et de leur employeur et il porte une réflexion sur la vie du réseau départemental.

Rôle du réseau départemental :

- temps de partage, de formation et d'échange de pratiques entre les professionnels ;
- repérage de situations difficiles ;
- apport de solutions ;
- consolidation de l'identité groupale des Promeneurs du Net.

Dans une logique d'amélioration continue du projet, des rencontres régulières entre les Promeneurs du Net seront organisées pour assurer les échanges de pratiques professionnelles et la transversalité entre les acteurs d'un même territoire, engagés dans la démarche.

5. Le financement

La Caisse d'Allocations Familiales apportera une aide financière forfaitaire de 2 000 € par **Promeneur du Net** et par an pour 2017 et 2018.

Une convention sera établie entre la Caisse d'Allocations Familiales et l'organisme employeur du promeneur de la date d'entrée dans le réseau, jusqu'au 31 décembre 2018.